



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00827
Numéro SIREN : 812 224 558
Nom ou dénomination : A G S 3 C

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 4256

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RECEPISSE DE DEPOT

A G S 3 C

4 rue Henri II Plantagenêt
76100 Rouen

V/REF :

N/REF : 2015 B 827 / 2017-B-4256

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 18/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A G S 3 C
Société par actions simplifiée
4 rue Henri II Plantagenêt
76100 Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4256 le 18/07/2017

R.C.S. ROUEN 812 224 558 (2015 B 827)

Fait à ROUEN le 18/07/2017,

LE GREFFIER



cerfa

N° 11084*17

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2016@antemet-DGFIP
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	15/06/2015	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A G S 3 C - SIRET : 81222455800021	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 RUE HENRI II PLANTAGENET	
76100 ROUEN	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	CONSEIL EN GESTION-PATRIMOINE	Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
--------------------	-------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	21 912	Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Société d'investissement immobilier cédée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 10/03/2017 Lieu: ROUEN

Civilité du déclarant : MME

Nom du déclarant : AZZAOU HAIATE

Qualité du déclarant : PRESIDENTE

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2016					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
Si déposé néant, cochez la case :					X				
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVL.T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					



Désignation de l'entreprise <u>A G S 3 C - SIRET : 81222455800021</u>				Néant ☐ *			
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>19</u>				Durée de l'exercice précédent* <u> </u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	41 935	030	12 647	29 288
	Immobilisations financières* (1)		040	572	042		572
	Total I (5)		044	42 507	048	12 647	29 860
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	20 104	070		20 104
		Autres* (3)	072	15 475	074		15 475
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	18 071	086		18 071
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	53 650	098		53 650
	Total général (I + II)		110	96 157	112	12 647	83 510
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		300	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	)	132	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		18 625	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		18 925	
Provisions pour risques et charges			Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		7 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		1 095	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	)	172	56 490
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		64 585		
Total général (I + II + III)			180		83 510		
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	41 754
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A G S 3 C - SIRET : 81222455800021**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	152 398
		dont export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	100	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	152 498	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 090
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	48 130
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	149	244	149
	Rémunérations du personnel *				250	49 112
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 366
	Dotations aux amortissements *				254	12 647
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	799
	Total des charges d'exploitation (II)				264	130 293
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	22 205	
Produits financiers (III)		280		294	163	
Produits exceptionnels (IV)		290		300	130	
Charges financières (V)				306	3 287	
Charges exceptionnelles (VI)				310	18 625	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				314		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				312	18 625	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		316		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 287		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	21 912	354	
		Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	21 912	372	
		Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A G S 3 C - SIRET : 81222455800021**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452	3 308	454		456	3 308				
	Matériel de transport	460		462	31 428	464		466	31 428				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	7 199	474		476	7 199				
Immobilisations financières		480		482	572	484		486	572				
TOTAL		490		492	42 507	494		496	42 507				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 114	544		546	1 114		
	Matériel de transport	550		552	7 241	554		556	7 241		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	4 292	564		566	4 292		
TOTAL		570		572	12 647	574		576	12 647		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 16 % (7)	0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		594	595
Régularisations					590		591	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A G S 3 C - STRET : 81222455800021		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
		Dotations		Reprises	
Inmob. incorporelles	700	705			
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL		770	775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B					780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)				800	☐
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	27 129
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9 394
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Désignation de l'entreprise : A G S 3 C - SIRET : 81222455800021		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 15/06/2015 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois 19	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		152 398
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		100
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		152 498
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		1 090
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		44 223
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		3 907
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		799
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		50 019
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		102 479
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	160	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		2
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2016

ADAPTER POUR LA TELE-DECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A G S 3 C - SIRET : 81222455800021

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | MME | Nom complet | AZZAOUÏ HAIATE |

Nom marital | % de détention | 100 | Nb de parts ou actions | 100 |

Naissance : Date | 08/06/1980 | N° Département | 76 | Commune | ROUEN | Pays |

Adresse : 36 RUE PAUL ELUARD

76650 PETIT COURONNE

Titre (2) | Nom complet |

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions |

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays |

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A G S 3 C - SIRET : 81222455800021

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*02

DGFIP N° 2069-RCI-SD 2016
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 15/06/2015 au 31/12/2016 ou de l'année :

Désignation de l'entreprise	A G S 3 C - SIRET : 81222455800021		Néant ☒
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case ☐	
Dénomination de la société mère			
		PME au sens communautaire	Cocher la case ☐
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x taux ²] + [ligne 2 x taux ²] x 10/90 + ligne 3)			
			dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail			2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)			
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières			
CRÉANCES REPORTABLES			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A G S 3 C - SIREN : 812224558

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2017

Local

Référence du local	7654005460197022Z0201775	
Invariant du local	765400546019	
Adresse du local	0004 RUE HENRI II PLANTAGENET Établissement B, étage 00, entrée 01 76100 ROUEN	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	ETABLISSEMENTS GR	5599
SIREN du propriétaire du local	570504928	

Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	2 520	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

SASU AGS3C
Siret : 812 224 558
SASU au capital de 300,00 Euros
Siège social: 4, Rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 MARS 2017**

Madame,

Je vous ai convoqué, conformément à la Loi et aux statuts en assemblée générale ordinaire, tout d'abord pour vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours dudit exercice d'une durée de dix-huit mois s'élève à 152.498,00 Euros H.T.

Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la Loi, à savoir: le compte des pertes et profits et enfin le texte des résolutions soumises à votre vote.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les mêmes normes et méthodes d'évaluation que le nouveau plan comptable.

Après constitution des amortissements selon les taux admis fiscalement pour un montant de 12.647,00 Euros, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice comptable de 18.625,00 Euros dont je vous propose le report à nouveau.

La masse salariale est 49.112,00 Euros pour l'exercice 2016.

En ce qui concerne les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 aucune convention de la nature de celle visées audit article n'a été conclue ou renouvelée.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux propositions que je viens de vous faire.

LA PRESIDENTE


SASU AGS3C
Siret : 812 224 558
SASU au capital de 300,00 Euros
Siège social: 4, Rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille dix-sept le 15 Mars à 14 heures. L'associée unique de la Société AGS3C SASU au capital de 300,00 Euros est présent au siège social, au 4, Rue Henri II Plantagenet à Rouen (76100) en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Est présents:

- Madame **AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïate** qui détient..... 100 actions

Qui détiennent ensemble 100 actions sur un total de 100 actions .

L'assemblée est présidée par Madame **AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïate** Présidente – associée unique. Elle constate que l'associé présents représentent plus que la moitié et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice .
- Les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2016.
- Le texte des résolutions à soumettre à l'approbation des associés

Puis il est rappelé que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice social clos le trente et un décembre deux mille seize et des conventions visées par l'article 50 de la loi numéro 66-537 du 24 juillet 1966.

- Affectation des résultats dudit exercice social.

- Quitus à la gérance

- L'approbation de la rémunération du gérant

- Question diverses

Ensuite il est donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte et diverses observations sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Puis personne ne demandant plus la parole, la discussion est clos

Les résolutions suivantes sont alors mises successivement aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associés intéressé a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2016, approuvent les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquences des résolutions qui précèdent, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2016.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président Madame AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïaie exercera ses fonctions en qualité de gérant non rémunéré.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice s'élevant à 18.625,00 (positif) Euros après l'imputation d'un réserve légale de 30,00 euros égal à 10% du capital social.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant ainsi que par les associés.

Madame AZZAOUI née EL ZAROUILI Haïaie

